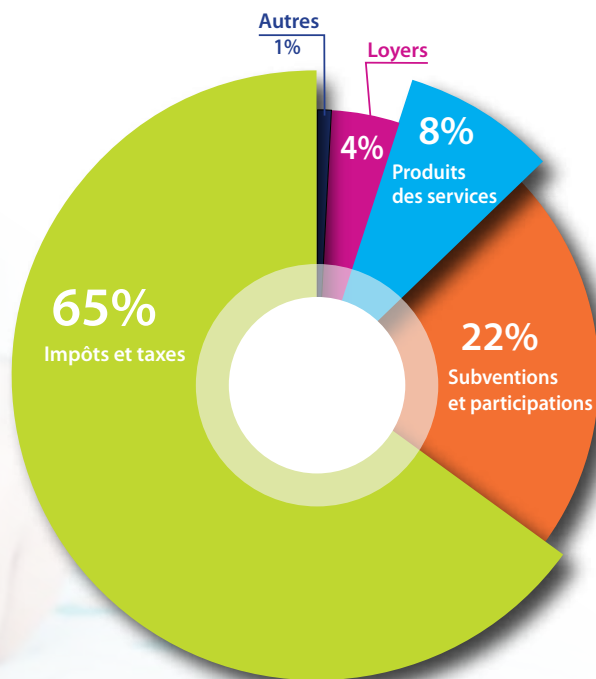
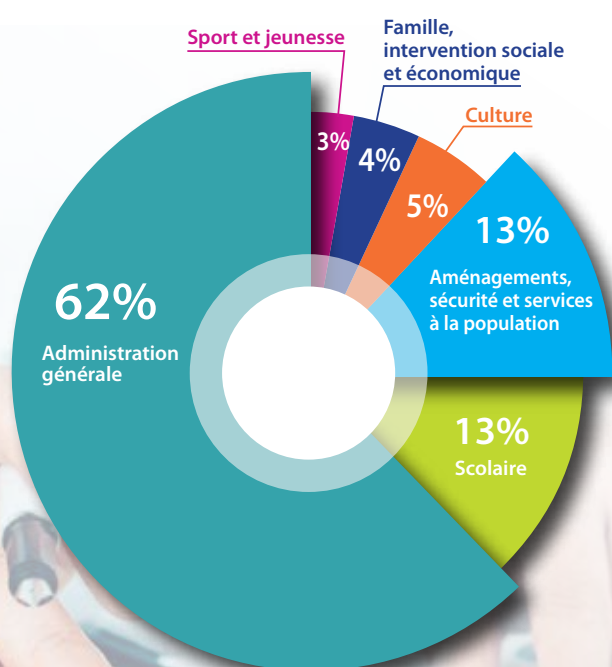


## Budget 2021

Le Conseil municipal a voté le budget primitif le jeudi 25 mars dernier. L'équipe municipale poursuit les efforts de gestion engagés ces dernières années sur les charges à caractère général, tout en continuant à offrir le même niveau de service aux Saint-Chéronnais et en maintenant un niveau régulier d'investissements. Concernant l'année écoulée, la bonne santé financière de la ville a permis d'absorber les dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire tout comme les pertes de recettes engendrées par les périodes de confinement.

### Dépenses de fonctionnement

### Recettes de fonctionnement



Budget de fonctionnement :  
**5 905 950 €**

Budget d'investissement :  
**2 054 156 €**

**TOTAL :**  
**7 960 106 €**



## Principaux investissements programmés en 2021

Grâce à une épargne dégagée de 1 160 000 €, les investissements seront encore conséquents cette année avec des dépenses d'équipement à hauteur de 1 100 300 €.

### VOIRIE

Réfection de la rue du Clos Guiraud A (trottoirs et chaussée) .....	315 000 €
Réfection de la rue du Coteau Nord (1 <sup>ère</sup> phase) .....	190 000 €
Reprise des trottoirs rue Racary .....	70 000 €



### ÉCOLES

Changement des sols de l'élémentaire du Pont de Bois .....	47 000 €
Remplacement de la chaudière de la cantine du Pont de Bois .....	25 000 €
Écrans Numériques Interactifs .....	9 000 €



### ÉCLAIRAGE PUBLIC

Modernisation du réseau > rues Chantropin, du Gué et des Carrières .....	80 000 €
--	----------



### BÂTIMENTS COMMUNAUX

Rénovation des peintures des locaux associatifs (1 <sup>er</sup> étage) du bâtiment de la maison médicale .....	27 000 €
Reprise de l'étanchéité et redressement du toit du Centre Technique municipal .....	25 600 €



### DIVERS

Installation de 8 défibrillateurs .....	15 000 €
Acquisition d'une solution de visioconférence pour le conseil municipal ...	15 000 €
Refonte du site Internet de la ville .....	10 000 €



## Chiffres clés :

2,5  
ANS

Capacité  
de désendettement

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une **mesure de la solvabilité financière** des collectivités locales.

- Le temps qu'il faudrait à la commune pour rembourser ses dettes grâce à son épargne a diminué de moitié en 5 ans. En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, il nous faudra 2 ans ½ pour les rembourser, au lieu de 5 ans en 2016.

Dettes par habitant  
(pour 2021)

406 €

815 € dans les  
communes similaires